



démission temps plein pour prendre un 20h/sem !

Par **caramelsucre**, le **13/06/2012 à 13:38**

Bonjour

Comme je l'ai expliqué dans différents posts, l'ambiance à mon travail devient de plus en plus pénible à vivre. Cela fait une quinzaine d'années que je travaille là-bas mais là, avec la crise économique qui n'arrange rien, cela devient pesant.

Aussi, on m'a proposé un poste dans la fonction publique territoriale, mais ce serait pour du 1/2 temps.

Sachant que même pour une démission (éventuelle), je recevrai une attestation Assedic, pourrai-je prétendre à un complément de salaire de Polemplei ? si oui, au bout de combien de temps ?

Je précise que cet emploi dans la FPT est perenne avec arrêté de titularisation mais avec moins de 28H/semaine.

En vous remerciant de votre aide.

Par **P.M.**, le **13/06/2012 à 17:43**

Bonjour,

Mais déjà une démission non considérée comme légitime n'ouvre pas droit à indemnisation par Pôle Emploi et ce n'est qu'au bout de 4 mois que vous pourriez présenter un dossier devant la commission paritaire avec des éléments prouvant entre autre une recherche intensive d'emploi...